

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 10 décembre 2007

L'an deux mille sept et le dix décembre à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 6 décembre 2007, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE, LARRAILLET.

MM. DOUABIN, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Avait donné pouvoir : M. DUCOUSSO à Mme LARRAILLET
Etait excusé : M. TAUDIN
Etait absent : M. GERBEAU.

Ordre du jour :

- compte rendu du 12 novembre 2007
- délibération pour placement à court terme
- délibération pour adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)
- questions diverses

M. LAURET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 12 novembre 2007 est signé sans observation par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour placement à court terme

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal qu'en vue de valoriser au mieux les capacités financières dues à la vente en 2003 d'un immeuble bâti la reconduction d'un compte à terme paraît opportune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à cet effet :

- d'ouvrir un compte à terme d'un montant de cent mille euros pour une durée d'un an
- d'autoriser le Maire de mener à bien cette opération et de signer les pièces nécessaires à cette opération.

2) délibération pour adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.) – rapport joint au compte rendu

* M. GUERRERO représentait la commune aux réunions de la C.L.E.T.C.

La particularité était l'existence de la zone d'activité Illats – Cérons à laquelle toutes les communes n'avaient pas adhéré - notamment Pujols sur Ciron -.

Le calcul mécanique de la compensation financière depuis le passage à la T.P.U. faisait apparaître pour Pujols une somme de 194 euros à verser à la C.D.C.

Après discussions et négociations entre toutes les communes, un accord global est intervenu sur le montant des compensations : Pujols touchera finalement 3 678 €. Ceci est une solution tout à fait acceptable pour la commune. Il faut savoir qu'une nouvelle péréquation pourra se faire jour en 2010 et cela dépendra du volume d'investissements que réalisera la C.D.C. Si ce mécanisme fonctionnait mal, il faudrait alors avoir recours à la fiscalité additionnelle.

Pour adopter cette délibération en C.D.C., il conviendra d'obtenir l'unanimité de tous les délégués communautaires.

* M. DESQUEYROUX demande s'il y a eu une réflexion sur les futurs projets de la C.D.C.

Le maire répond qu'il y a une étude sur l'implantation d'une zone industrielle mais qu'actuellement il n'y a pas de réserve foncière appartenant à la C.D.C. et cela constitue un handicap.

Actuellement les zones d'Auros et de Mazères mobilisent les subventions dans le cadre de Contrat de Pays des 4 C.D.C. (Auros, Langon, Saint-Macaire et Podensac). En conclusion, la fiscalité risque d'être très tendue jusqu'en 2010-2012.

DELIBERATION

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la décision de Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Podensac concernant le passage de la fiscalité additionnelle à la fiscalité mixte, en date du 28 décembre 2006,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,

Ayant entendu l'exposé du Maire,

ADOpte ledit rapport et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au représentant de l'Etat et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

VOTE : unanimité

3) questions diverses

- subventions CAF / S.I.R.P. de Bommes-Pujols sur Ciron

Suite à un trop perçu en 2004 des subventions au S.I.R.P. de Bommes-Pujols sur Ciron, la commune percevra en moins une somme de 3 793,44 €. Le solde des subventions versé cette année sera donc de 12 327,37 € et la situation sera régularisée.

- M. LAURET fait part des résultats de la dernière réunion du S.I.S.S., notamment l'augmentation des transports 2008 et une étude pour une navette « gare - point de ramassage » pour les usagers du train Langon – Bordeaux. Une étude analysant l'encombrement des abords de la gare (+ de 600 véhicules) est en cours de réalisation et proposera des solutions alternatives.

- assainissement

Le maire poursuit les discussions avec M. LURTON en vue de l'achat du terrain pour la station d'épuration.

On souhaite parvenir à cet achat par une solution négociée.

Le dossier est prêt à partir au Conseil Général pour l'obtention des subventions. Cela sera possible dès que nous serons propriétaires d'un terrain pouvant accueillir la station.

- route de Landiras

Nous attendons le retour de financement du Conseil Général afin de lancer l'appel d'offre pour traiter la partie des travaux concernant la commune.

Le devis estimatif pour la partie communale sera de 40 000 € T.T.C.

- site du Pingua

M. TENDEIRO a déplacé les pierres et remis le site en état.

Une étude complémentaire « Etude Simplifiée des Risques » demandée par les services de l'Etat s'élèverait à 10 000 €.

Le maire va négocier afin de restreindre cette somme qui devrait être prise en charge à 50 % par la C.D.C. dans les mêmes conditions que la première étude.

Séance levée à 20 Heures 55.